

Table des matières

1	Camouflets à répétition pour Anne Hidalgo	1
2	Paris : 5 questions sur l'annulation de la piétonisation des voies sur berge.....	2
3	Grand Paris Express : le gouvernement rend ses arbitrages ce jeudi.....	4
4	Le boum des CDI intérimaires, ces salariés du troisième type.....	6
5	Réforme ferroviaire : le gouvernement pourrait recourir aux ordonnances	7
6	Autoroutes : les salariés d'Escota, ASF et Cofiroute en grève ce week-end.....	8
7	Grève à Air France : la moitié des vols long-courriers annulés.....	10
8	Nyssen exclut l'idée d'une BBC à la française	10
9	Au lendemain des soldes, l'espoir d'une relance du marché de la mode s'évanouit.....	12
10	Opération d'évacuation en cours des opposants au projet Cigéo à Bure	13
11	Formation professionnelle, assurance-chômage : le gouvernement au pied du mur.....	14
12	Florence Poivey : « Sur la formation professionnelle, c'est une réelle évolution ».....	16
13	Formation professionnelle : que contient l'accord quasi finalisé ?	18
14	Contrats précaires : le patronat fait un geste	20
15	Éducation : pourquoi Blanquer veut réformer la filière professionnelle	21
16	Projet de loi asile et immigration : les principales mesures	22
17	La réforme des institutions met le gouvernement dans l'embarras.....	24
18	Tragédie humanitaire en Syrie : «Tout immobilisme est coupable», avertit Jean-Yves Le Drian..	26
19	Les Argentins manifestent contre les réformes économiques de Macri.....	28

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 22/02/2018

1 Camouflets à répétition pour Anne Hidalgo



La maire PS de Paris doit faire face à de nombreux dossiers chauds.

Annulation de la fermeture à la circulation des voies sur berge, retrait des panneaux publicitaires JC Decaux, fiasco du Vélib'... Les revers se multiplient pour la maire de Paris.

Pas une semaine sans qu'Anne Hidalgo (PS) ne subisse un nouveau revers. Depuis les [défaites électorales au printemps dernier](#), la maire de Paris est prise dans une spirale infernale. Sa [majorité politique s'effrite](#) et les mauvaises nouvelles s'enchaînent faisant oublier ses réussites.

Voies sur berge : la fermeture annulée. A peine la polémique éteinte sur son refus d'offrir une sépulture à [l'écrivain Michel Déon](#) à Paris, c'est un véritable coup de tonnerre qui fait trembler ce mercredi les murs de l'Hôtel de Ville. Le tribunal administratif de Paris [annule la très contestée piétonnisation des voies sur berge](#) au centre de la capitale. Le jugement, sévère, brocarde « des inexactitudes, des omissions et des insuffisances concernant les effets du projet sur la circulation automobile, les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores ». Un véritable camouflet pour la maire qui, même si elle va [faire appel](#), perd ainsi l'emblème de sa croisade contre la pollution menée à marche forcée.

Nouveaux Vélib' : le déploiement raté. Les nouveaux Vélib' étaient l'autre symbole de son combat écologique. Ils devaient accélérer la révolution des déplacements des Parisiens et des Franciliens. Mais voilà que le très lent déploiement du réseau de vélos en libre-service par le nouvel opérateur Smovengo [vire au cauchemar](#) et suscite la colère des utilisateurs.

Amendes de stationnement : la colère des automobilistes. Autre front, autre déconvenue : la réforme du contrôle du stationnement payant soulève la bronca des automobilistes. L'amende de 17 € a été remplacée en janvier dernier par un « Forfait Post Stationnement » pouvant atteindre 50 €. Cette hausse très impopulaire chez les conducteurs s'est accompagnée d'une privatisation du contrôle. Grâce à des véhicules équipés de lecteurs automatiques des plaques d'immatriculation, le contrôle se fait à la chaîne, et les amendes pleuvent. [Non sans de multiples erreurs](#), provoquant la colère des usagers qui ont bien du mal à obtenir réparation.

Privée des recettes publicitaires de JC Decaux. Qu'à cela ne tienne : Anne Hidalgo compte bien empocher les 300 millions d'euros (M€) que devrait rapporter chaque année cette réforme. Elle en aura bien besoin puisqu'elle vient de voir s'évaporer les recettes publicitaires de JCDecaux. Une nouvelle déconvenue pour la Ville ! Le Conseil d'Etat a confirmé il y a quelques jours l'annulation d'un contrat entre la Ville de Paris et du géant de l'affichage publicitaire. Un manque à gagner de 40 M€.

Les rats et la saleté, les autres points chauds. Dernier dossier polémique et pas des moindres : celui de la propreté. Les Parisiens n'en peuvent plus de la saleté dans les rues, de l'amoncellement d'encombrants et des gravats au pied de chez eux et sans parler des nouvelles corbeilles de rue qui débordent. Anne Hidalgo a consenti — un peu tard — à augmenter le [budget de la propreté](#) (de 500 à 532 M€) tout en appelant les Parisiens au civisme... De quoi en excéder certains.

Et pour couronner la série noire, la saleté des rues conjuguée à la crue et aux travaux a fait [proliférer les rats](#) dans la capitale. Un sujet dévastateur dont se serait bien passé la maire de Paris.

Contactée à plusieurs reprises, Anne Hidalgo n'a pas souhaité s'exprimer.

Paris : Anne Hidalgo face au fiasco du nouveau Vélib' // <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/paris-anne-hidalgo-face-au-fiasco-du-nouveau-velib-21-02-2018-7572624.php>

Christine Henry

LE PARISIEN – 22/02/2018

2 Paris : 5 questions sur l'annulation de la piétonisation des voies sur

berge



C'est la fermeture des quais dans le centre de Paris, entre le quai des Tuileries et le quai Henri-IV, qui est concernée par la décision du tribunal administratif.

Les voitures vont-elles pouvoir à nouveau circuler sur les voies sur berge ? Quels recours pour la mairie de Paris ? Les questions sont nombreuses après l'annulation de la fermeture à la circulation des voies sur berge.

C'est un nouveau camouflet pour Anne Hidalgo. Le tribunal administratif a [annulé mercredi la fermeture](#) à la circulation des voies sur berge dans le centre de la capitale. Décryptage de ce jugement, dont Anne Hidalgo - confrontée à une [série de couacs](#) dans son mandat - va [faire appel](#).

1 . Pourquoi le tribunal administratif a-t-il annulé la piétonnisation des voies sur berge rive droite ? La principale raison invoquée par les magistrats est l'« irrégularité » de la procédure. Selon le juge administratif, la délibération adoptée par le Conseil de Paris le 26 septembre 2016 prévoyant la piétonnisation de la voie Georges-Pompidou a été adoptée « sur le fondement d'une étude d'impact du projet qui comportait des inexactitudes, des omissions et des insuffisances » quant aux conséquences sur la circulation, la pollution et les nuisances sonores. Le tribunal administratif (TA) relève aussi une erreur juridique. L'arrêté du 18 octobre 2016 créant une promenade publique sur la voie Georges-Pompidou a été pris sur la base de l'article L2213-2 du Code général des collectivités locales. Or, celui-ci « ne permet pas au maire de prononcer une interdiction permanente d'accès des voitures mais uniquement à certaines heures ».

La zone concernée par la décision du tribunal



2. Les voitures vont-elles à nouveau circuler sur la voie Georges-Pompidou ? « Non, ni dans les prochains jours ni dans les prochains mois », a répondu mercredi soir Bruno Julliard (PS), premier adjoint d'Anne Hidalgo (PS). En effet, la maire de Paris a décidé de faire appel de la décision du TA et de prendre un nouvel arrêté de piétonnisation « dans les prochains jours, après échanges avec la préfecture », a précisé Bruno Julliard. Le dialogue risque d'être vif car la préfecture a annoncé dans un communiqué que « l'aménagement tel qu'il a été projeté ne peut se poursuivre ».

3. L'appel de la Ville de Paris est-il suspensif ? Non. C'est pourquoi la municipalité a l'intention de présenter devant la cour administrative d'appel une requête pour obtenir un sursis à exécution du jugement. Toutefois, « les conditions d'obtention de ce sursis sont sévères », précise un juriste. Le requérant doit démontrer que le jugement, s'il était exécuté, aurait des conséquences irréversibles. Or, il a toujours été prévu que les aménagements des berges de Seine soient réversibles...

4. Dans quel délai la cour administrative d'appel doit-elle statuer ? La cour a la maîtrise de son agenda, rappelle un juriste qui estime que « cela prendra au minimum plusieurs mois ». En outre, si la cour validait le jugement du TA, la Ville pourrait encore se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.

5. Qui a saisi le tribunal administratif ? De nombreuses collectivités locales, au premier rang desquelles la région Ile-de-France et les départements des Hauts-de-Seine, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise et Seine-et-Marne. Et aussi plusieurs dizaines de communes de banlieue. Sans oublier trois associations (la fédération Patrimoine environnement, l'Association pour la défense du site de Notre-Dame et des environs, 40 Millions d'automobilistes), six riverains et deux commerçants.

Philippe Baverel

LE FIGARO – 22/02/2018

3 Grand Paris Express : le gouvernement rend ses arbitrages ce jeudi



VIDÉO - Le premier ministre et la ministre des Transports vont rendre leur décision sur le nouveau calendrier du futur métro du Grand Paris. La réalisation de plusieurs tronçons devrait être retardée en raison de difficultés techniques et financières.

Le Grand Paris Express est l'un des dossiers sensibles de l'exécutif. Le gouvernement doit rendre ce jeudi ses arbitrages sur le nouveau calendrier du [futur métro du Grand Paris](#). L'exécutif devait initialement trancher fin janvier, mais il s'est donné un mois de réflexion, devant une fronde des élus et des organisateurs des jeux Olympiques de 2024. Ce vaste projet devrait également être en partie retardé pour cause de dérive financière et de difficultés techniques. «Le schéma de l'ensemble n'est pas remis en cause. L'ensemble des lignes seront réalisées, a assuré Élisabeth Borne mardi à l'Assemblée nationale. Mais qui peut croire que ces 200 km de métro, ou la quasi-totalité, pourraient être mis en service en 2024, alors que les chantiers ont à peine démarré?».

Pour rappel, le Grand Paris Express comprend quatre lignes nouvelles de métro automatique, numérotées de 15 à 18, ainsi que des prolongements de la ligne 14. S'articulant autour d'une ligne circulaire, plusieurs branches doivent relier les aéroports d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle, le pôle scientifique de Saclay et des quartiers sensibles de Seine-Saint-Denis.



À titre indicatif, le Grand Paris Express devait théoriquement ouvrir par étapes entre 2019 et 2030, selon le calendrier officiel, accéléré en octobre 2014 par Manuel Valls. Pour le moment, seuls les travaux de prolongement de la ligne 14 ont commencé depuis un certain temps au nord-ouest de Paris. Ceux-ci ont cependant pris du retard car le chantier a été inondé. Cette ligne doit relier à temps Saint-Denis Pleyel - où sera installé le village olympique - à l'aéroport d'Orly en traversant tout Paris. Ceux de la ligne 15, au sud, s'avèrent aussi plus compliqués que prévu. Un temps promise pour 2018, puis 2020, puis 2022, cette liaison pourrait ne pas ouvrir avant 2024 ou même 2025. Le tronc commun des lignes 16 et 17 doit quant à lui connecter Pleyel à la gare du Bourget, à proximité immédiate de plusieurs sites olympiques. Le centre des médias des JO doit être installé une station plus loin sur la future ligne 17. Pour le reste, le gouvernement a demandé l'expertise technique du Centre d'étude des tunnels.

La facture s'est envolée

«Oui bien sûr, l'échéance des Jeux olympiques est importante. Oui bien sûr, nous allons faire le maximum pour maintenir cette échéance. Mais ceci ne se fera pas au détriment des autres lignes», a déclaré Élisabeth Borne devant les députés. Le débat s'est notamment focalisé sur la ligne 16, qui doit désenclaver Clichy-Montfermeil. Autre point sensible, la ligne 18 qui doit relier Orly au pôle scientifique de Saclay (Essonne), où le Grand Paris Express a été défendu par les influents députés LREM de l'Essonne, Cédric Villani et Amélie de Montchalin.

Les choix sont d'autant plus délicats que la facture s'est envolée. Chiffré à 19 milliards d'euros lors du débat public en 2010, le super-métro devrait finalement coûter 35 milliards, et la note atteint même 38,5 milliards si l'on ajoute la contribution demandée pour financer d'autres projets à la Société du Grand Paris (SGP), la structure publique chargée de sa construction. [La Cour des Comptes s'en est émue dans un récent rapport](#), critiquant vertement le manque d'expertise technique et financière de la SGP. Les Sages s'inquiètent d'une «trajectoire financière non maîtrisée» et craignent que sa dette ne devienne incontrôlable. Des élus ont été chargés de lui trouver de nouvelles ressources. Il est notamment question d'une taxe sur les parkings ou une taxe de séjour pour les touristes.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/02/22/20002-20180222ARTFIG00106-grand-paris-express-le-gouvernement-rend-ses-arbitrages-ce-jeudi.php>

∴ ECONOMIE

4 Le boum des CDI intérimaires, ces salariés du troisième type



Les personnes concernées par le CDI intérimaire travaillent essentiellement dans de grandes entreprises et dans l'industrie

L'Observatoire de l'intérim et du recrutement vient de publier le premier bilan de ce nouveau contrat créé en 2014 et qui commence à prendre ses marques.

C'est le petit nouveau du marché du travail. Entre le CDD, le CDI et le contrat d'intérim à la semaine ou au mois, voilà le CDI-I ([CDI intérimaire](#)), un contrat qui permet au salarié d'être embauché à durée indéterminée par son agence d'intérim.

[Né il y a quatre ans](#), ce dispositif concerne aujourd'hui 20 000 salariés en France et prend peu à peu ses marques dans le paysage du marché de l'emploi. C'est en tout cas la conclusion du premier bilan du CDI-I qui vient d'être rendu public par l'Observatoire de l'intérim et du recrutement (OIR). D'après cette étude*, le CDI-I « monte en puissance » même si le dispositif est encore « peu connu » et reste « porteur d'une image de précarité ».

Diminution du revenu

Qui sont les travailleurs concernés ? Ce sont principalement des hommes (78 % des personnes sondées), des salariés expérimentés, âgés de 30 à 50 ans, et qui ont déjà fait leurs preuves dans l'intérim lors de contrats courts. Ils travaillent essentiellement dans des entreprises de grande taille, surtout dans le secteur de l'industrie, comme caristes, préparateurs de commande ou manutentionnaires.

Pour ces derniers, le CDI-I, qui permet au salarié de toucher un revenu mensuel versé par son agence d'intérim même quand les entreprises qui l'emploient n'ont plus besoin de faire appel à lui, est un « tremplin professionnel » et apporte un équilibre dans la vie privée. « 50 % des personnes en CDI-I considèrent que prévoir leurs vacances ou accéder au crédit est plus facile qu'avant », note l'étude. Il permet aussi, dans certains cas, de déboucher sur un CDI traditionnel. Mais le dispositif comporte quelques ombres. Dont celle, notable, de la rémunération. « Pour les intérimaires, la diminution du revenu constitue une préoccupation majeure », notent justement les auteurs de l'étude.

** Enquête menée par le cabinet Amnyos auprès de 1 500 salariés ayant signé un CDI intérimaire.*

Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/economie/emploi/le-boum-des-cdi-interimaires-ces-salaries-du-troisieme-type-22-02-2018-7572807.php>

Bérangère Lepetit

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 22/02/2018

5 Réforme ferroviaire : le gouvernement pourrait recourir aux ordonnances



Le premier ministre, Edouard Philippe, (ici avec la direction de la SNCF) doit annoncer lundi prochain le calendrier et la méthode retenus.

Le scénario le plus probable reste selon plusieurs sources celui d'un recours aux ordonnances, sur au moins une partie des sujets.

+ VIDEO. Selon plusieurs sources, cette solution tient la corde pour au moins une partie des décisions à venir. Elle offrirait l'avantage d'un calendrier resserré.

Bis repetita ? Comme il l'avait fait l'été dernier pour faire passer la réforme du Code du travail, le gouvernement pourrait une nouvelle fois recourir aux ordonnances afin de traiter un autre sujet explosif, celui de la réforme ferroviaire.

Le premier ministre Edouard Philippe doit annoncer lundi 26 février le calendrier et la méthode retenus, et le scénario le plus probable reste, selon plusieurs sources, celui d'un [recours](#) aux ordonnances, sur au moins une partie des sujets.

La volonté d'aller vite

Cette solution offre au gouvernement plusieurs avantages, et notamment celui d'un calendrier plus resserré qu'avec un projet de loi classique. Pour définir les modalités de mise en concurrence de la SNCF, il peut argumenter qu'il faut faire vite : la date butoir pour transposer la directive de Bruxelles sur la libéralisation du rail est fixée au 25 décembre de cette année.

Le média en ligne Contexte avait d'ailleurs évoqué, fin janvier, un recours aux ordonnances sur ces points. Depuis, [le rapport Spinetta a été publié](#), et les projets du gouvernement se sont précisés, laissant augurer d'une épreuve de force majeure avec les syndicats.

Outre le transfert obligatoire des personnels chez le concurrent privé en cas de marché perdu dans les trains régionaux, la fin du statut de cheminot pour les nouveaux embauchés et la transformation de SNCF Mobilités en société à capitaux publics se profilent. Chacun de ces sujets est susceptible de provoquer une grève dure. Le gouvernement a donc tout intérêt à les regrouper, et à réduire le temps nécessaire pour les adopter.

Conséquence, une intégration de la réforme ferroviaire dans la future loi d'orientation des mobilités, dont le passage au parlement au printemps devrait traîner en longueur [du fait de son contenu très riche](#), semble exclue. A l'inverse, le recours aux ordonnances, en accélérant la procédure, peut réduire la durée de la grève à venir.

Sur le plan de la méthode, cette solution est dans la continuité de celle menée en 2017, et le gouvernement aura beau jeu de dire qu'il n'y a pas de raison de traiter différemment les agents du public et les salariés du privé.

Ne pas donner l'impression de confisquer le débat

Il lui faut toutefois éviter de donner l'impression qu'il confisque le débat. Sur un sujet comme la SNCF, un débat à l'Assemblée est incontournable. Selon une source, l'examen du projet de loi pour habiliter le

gouvernement à procéder par ordonnances est la piste privilégiée pour permettre une expression de la représentation nationale sur un format resserré. Les syndicats de leur côté, devraient dénoncer un passage en force, et pourraient amener l'Unsa et la CDFT, les deux syndicats réformistes, à durcir leurs positions.

« *La crainte du passage par ordonnances est réelle*, confirme Roger Dillenseger de l'Unsa-cheminots. *Nous avons interrogé la ministre des Transports à ce sujet lundi, elle s'est contentée de nous renvoyer aux prochaines annonces du premier ministre.* »

Le dispositif pourrait donc prévoir qu'un certain nombre de dispositions, une fois les grands principes actés, seront à négocier au niveau de la branche ou au sein de l'entreprise. Le gouvernement laisserait ainsi une place au dialogue social, tout en obligeant les syndicats à sortir de l'opposition de principe pour se « mouiller » dans une négociation.

Interrogé, le ministère des Transports assure qu'« *aucune décision n'est arrêtée quant aux modalités législatives de cette réforme* », et renvoie aux annonces attendues lundi prochain à Matignon.

Vidéo : Les 6 propositions choc du rapport Spinetta pour sauver la SNCF //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301330197241-reforme-ferroviaire-le-gouvernement-pourrait-recourir-aux-ordonnances-2155528.php>

Lionel Steinmann

LE PARISIEN – 22/02/2018

6 **Autoroutes : les salariés d'Escota, ASF et Cofiroute en grève ce week-end**



Selon la CGT, aucun blocage n'est prévu. Toutefois, dans un contexte de week-end de départ en vacances, il faudra peut-être prévoir d'éventuels ralentissements dus à l'absence de personnel dans certaines de cabines.

Les employés revendiquent de meilleurs salaires tandis que le groupe Vinci, propriétaire des trois sociétés, enregistre de belles progressions de chiffres d'affaires.

Ils demandent « légitimement à récolter les fruits de leur travail » qui a, selon eux, « permis (à Vinci) d'obtenir ses résultats florissants ». Ce week-end, bon nombre de salariés des trois sociétés d'autoroutes du groupe français - les Autoroutes du Sud de la France (ASF), les Autoroutes Esterel-Côte d'Azur (Escota) et le réseau Cofiroute - seront en grève. « Et ça devrait être très suivi », prédit auprès du Parisien Hugues Granier, de la CGT.

Pas de blocage mais pas non plus de gratuité

Comme son syndicat, cinq autres ont déposé ce mercredi un préavis pour un débrayage du vendredi 23 février à 4 heures au dimanche 25 février à 6 heures du matin. Mais point de barrières relevées et de

passage gratuit à prévoir pour les usagers. « C'est fini ça ! » semble regretter Hugues Granier. Selon lui, les précédents du genre avaient conduit les grévistes devant des conseils de discipline qui les empêchent depuis de mener ce genre d'action.

A l'inverse, le syndicaliste assure qu'il n'y a pas de blocage à craindre. « Il s'agit d'un débrayage, c'est-à-dire des employés qui ne seront pas en poste. Donc il faudra seulement prévoir un peu de marge pour les déplacements, car il pourra y avoir d'éventuels ralentissements », prévient le représentant CGT. Peut-être également bien penser à prendre sa carte bleue et privilégier les automates, d'autant que pour ce week-end de vacances scolaires [Bison futé annonce un trafic très dense dans certaines régions](#) ce samedi.

« Grâce à la mobilisation des personnels non grévistes, la sécurité des conducteurs et la continuité du service autoroutier, notamment le passage et l'assistance au péage, seront assurés pendant ce week-end de vacances scolaires », a de son côté [précisé Vinci Autoroutes](#).

Une augmentation générale de 1,2 % des salaires

Comme FO, l'Unsa ou encore la CFDT, la CGT dénonce les incohérences entre des sociétés « qui ne sont pas à plaindre » et les salaires des employés qu'ils jugent trop faibles. Les six syndicats du secteur réclament ainsi une augmentation générale de 1,2 %, ainsi qu'une augmentation forfaitaire de 50 euros brut mensuels pour tous les salariés.

Face à leurs revendications, la direction ne propose qu'une enveloppe de « 1,2 %, tout compris » (augmentations générales et individuelles), indique encore Hugues Granier. « Depuis de trop nombreuses années maintenant, les sociétés d'autoroutes privilégient les dividendes de leurs actionnaires au détriment des *premiers de corvée* qui, quotidiennement, assurent leur mission de service public et trop souvent au péril de leur vie ! », ajoute de son côté FO, dans [un communiqué](#). « Il y a un ras-le-bol général », renchérit le représentant CGT, qui assure que tous les syndicats sont « sur la même longueur d'ondes ».

Forte progression des résultats du groupe

« Selon les propres appréciations de Vinci, 2017 marque *un retour à la croissance du chiffre d'affaires et une forte progression des résultats* du groupe. L'année 2018 devrait encore être une belle année estime Vinci », rapporte encore FO qui précise qu'en 2017, le résultat net de l'ensemble du groupe Vinci a progressé de 15,2 %. Au sein du groupe, le réseau Vinci Autoroutes a lui vu son chiffre d'affaires progresser de 3,2 % à 5,3 milliards d'euros, tiré par une « bonne dynamique » du trafic poids lourds (+ 4,3 %), selon les résultats du groupe présentés en début de mois.

Selon FO, le résultat net du réseau s'élève à 1,3 milliard d'euros. Le chiffre d'affaires de la seule société ASF a augmenté quant à lui de 3,6 %.

A noter par ailleurs que depuis le 1^{er} février, [les tarifs des péages sur les autoroutes ont augmenté en moyenne de 1 % à 2 %](#), et de 3 % à 4 % sur les axes secondaires.

Aurélié Rossignol

LE PARISIEN – 22/02/2018

7 Grève à Air France : la moitié des vols long-courriers annulés



Si vous avez un avion à prendre avec Air France ce jeudi, vous avez la possibilité de reporter sans frais votre voyage jusqu'au 27 février inclus.

En cas de grève, Air France ne peut plus installer en priorité des pilotes non grévistes aux manettes de ses long-courriers, à la suite d'une décision de justice.

Journée compliquée ce jeudi pour les passagers d'Air France. Selon la compagnie aérienne, 28 % des salariés de l'entreprise, les personnels au sol mais aussi les hôtesses, les stewards et les pilotes seront en grève. Ils exigent des augmentations de salaires. Conséquence, des retards sont attendus mais également des annulations puisque environ 25 % des vols de la journée sont supprimés dont la moitié des vols long-courriers.

L'arrêt de la cour de cassation du 12 octobre 2017

Un chiffre étonnamment important. En effet, traditionnellement, la compagnie aérienne «protège» ces vols long-courriers plus compliqués à reporter notamment pour les passagers, en installant aux commandes de ces avions des pilotes non grévistes. Mais après une plainte du SPAF, second syndicat de pilotes d'Air France, un arrêt de la Cour Cassation du 12 octobre 2017 est venue casser cette mécanique bien huilée. Celui-ci est venu, en effet, confirmer [la décision de la Cour d'appel de Paris qui avait condamné Air France](#) pour contournement du droit de grève. La compagnie aérienne utilisait la loi Diard – elle oblige les salariés des entreprises de transport qui souhaitent faire grève à se déclarer grévistes 48h avant le début du mouvement — pour réorganiser ses vols.

Si vous avez un avion à prendre ce jeudi, vous avez la possibilité de reporter sans frais votre voyage jusqu'au 27 février inclus dans la limite des places disponibles. Au-delà, vous bénéficiez d'un avoir valable un an sur Air France ou KLM. Pour les clients dont le vol est annulé, le billet sera remboursé intégralement sans aucun frais.

Vincent Vériér

LE FIGARO – 22/02/2018

8 Nyssen exclut l'idée d'une BBC à la française



En revanche, le scénario d'une présidence commune à toutes les entités tient la corde.

Rien n'a encore été arrêté. Mais la [grande transformation de l'audiovisuel public](#) commence toutefois à prendre forme. Lors d'un débat sur l'avenir du secteur organisé mardi soir par le Sénat, c'est la ministre de la Culture en personne qui en a ébauché les premiers contours.

Concernant la gouvernance, la locataire de la Rue de Valois a exclu pour l'heure la constitution d'une BBC à la française, rassemblant les médias de l'audiovisuel public sous une seule et même entité. «À ce stade, nous ne privilégions pas le Meccano institutionnel consistant à créer une nouvelle entreprise unique, a-t-elle expliqué. Nous préférons des méthodes souples d'organisation qui favorisent la mise en œuvre rapide des réformes.»

La ministre ferme donc une première porte: la fusion de Radio France, France Télévisions, France Médias Monde et l'INA. «Elle a également évacué un autre scénario: celui du statu quo, glisse un participant au débat. À plusieurs reprises, Françoise Nyssen a indiqué que plus d'une centaine de collaborateurs travaillaient sur la transformation du secteur et que cette configuration était inédite. Je ne pense pas que l'on réunisse chaque semaine une centaine de personnes pour jouer au bridge. Si on mobilise autant de monde, c'est parce que l'on prévoit une réforme de très grande ampleur.»

«Renforcer la coordination entre les différentes sociétés»

Ni fusion ni statu quo: reste donc la voie médiane, qui pourrait prendre la forme d'une présidence commune au sein d'un holding. Évoquée par *Le Monde* le week-end dernier, cette idée d'une présidence commune ne serait qu'«une option de travail parmi d'autres», a indiqué la ministre. Il n'empêche: «Si sa forme reste à discuter, le regroupement tient néanmoins la corde et paraît acquis», décrypte un très bon connaisseur du dossier. «C'est une avancée considérable, car c'est la première prise de parole d'un membre du gouvernement sur le sujet», estime-t-il. Au-delà du dispositif qui sera retenu, Françoise Nyssen a rappelé l'objectif qui le sous-tendait: «Renforcer la coordination entre les différentes sociétés.» À l'avenir, les patrons de l'audiovisuel public devraient être désignés par le conseil d'administration de chaque groupe, et non plus par le CSA. Selon Françoise Nyssen, cette évolution «impliquerait de revoir la composition des conseils d'administration».

Offre distinctive

Trois autres enjeux président à la transformation de l'audiovisuel public. D'une part, les programmes. Il faut une offre distinctive des chaînes privées. «Comment faire la différence? C'est véritablement la boussole de la transformation», a martelé la ministre. Cela passera notamment par une reconquête des jeunes et un renforcement de l'offre de proximité grâce au rapprochement de France 3 et France Bleue.

Ensuite, la mutation numérique. Aujourd'hui, France Télévisions y consacre de 2 à 3 % de son budget, contre 7 % pour certains de nos voisins européens et 12 % pour le Canada, a constaté la ministre.

Enfin, le financement. «Ce n'est pas le point de départ mais le point final, une fois l'organisation et les missions repensées», a insisté Françoise Nyssen. La ministre a réaffirmé qu'il n'y aurait «pas de retour de la publicité après 20 heures sur France Télévisions». C'est «un élément fort de distinction du service public». Depuis le 1^{er} janvier, les réclames autour des programmes pour la jeunesse ont aussi été supprimées à la faveur d'une proposition de loi défendue par le sénateur André Gattolin. Catherine Morin-Desailly, la présidente de la commission culture du Sénat, estime qu'il faudrait aller encore plus loin. «La publicité - qui compte pour environ 400 millions d'euros pour France Télévisions et Radio France - non seulement banalise l'offre publique mais est aujourd'hui accaparée par les plateformes numériques et ne peut donc constituer une ressource d'avenir», a-t-elle déclaré.

La ministre a rappelé que des annonces seraient faites «d'ici à la fin du mois de mars». La réforme est prévue pour la fin de l'année 2018. Certains prédisent toutefois qu'elle pourrait prendre un peu de retard.

[Caroline Sallé](#)

9 Au lendemain des soldes, l'espoir d'une relance du marché de la mode s'évanouit



La période de six semaines au cours de laquelle les distributeurs peuvent revendre à perte s'est achevée sur un recul d'activité analogue à celui constaté en 2017.

Les soldes d'hiver ont été une douche froide. Ouverte le mercredi 10 janvier, la période de six semaines au cours de laquelle les distributeurs peuvent revendre à perte pour écouler leurs invendus s'est achevée mardi 20 février.

Le bilan est négatif, estime l'Observatoire économique de l'Institut français de la mode (IFM). « *Sur les trois premières semaines, les distributeurs ont enregistré une baisse d'activité de 4 % en valeur par rapport à la même période de 2017* », juge Thomas Delattre, responsable du développement, en rappelant que l'an passé, les soldes d'hiver avaient connu une même mésaventure. Cette année, malgré de nouvelles démarques pratiquées en magasins, rien n'a permis de relancer l'activité sur les trois semaines suivantes.

La fin de partie est sévère. « *Les soldes se sont achevés sur un repli de 5 % du chiffre d'affaires* », siffle Yohann Petiot, directeur général de l'Alliance du commerce, confédération de commerçants de mode et de chaussures.

Aucun circuit de distribution n'a échappé au marasme. « *Grands magasins, magasins populaires ou chaînes spécialisées : tous les circuits de distribution affichent des chiffres d'affaires en recul* », estime M. Delattre. Chez les enseignes spécialisées, type Camaïeu et autres Celio, le chiffre d'affaires serait en recul de 2,6 %, selon l'Alliance du commerce.

Espoirs déçus

Cette contre-performance intervient après une reprise d'activité constatée fin 2017. A la surprise générale, le marché avait terminé l'année en croissance. Certes, elle n'avait atteint que 0,6 % mais « *cette reprise avait troublé tous les pronostics* », observe M. Delattre. Depuis, sur la seule foi de ce petit indice, après dix années consécutives de baisse, tous les distributeurs de mode nourrissaient de grands espoirs. Ils se sont envolés en janvier.

Les distributeurs s'interrogent désormais sur l'impact qu'a eu la tenue du Black Friday, énorme opération commerciale héritée des habitudes de consommation aux Etats-Unis. Le dernier week-end de novembre, alors que les Américains fêtaient Thanksgiving en se ruant dans les magasins, les Français ont fait de même en profitant des – 30 % à – 50 % de remises proposés dans les magasins de l'Hexagone.

L'an passé, ce Black Friday avait été salutaire. Cette période de soldes déguisés, quelques jours seulement avant le rush des ventes de Noël, avait permis aux parfumeries d'écouler leurs stocks. Le cabinet NPD avait alors constaté un bond de 25 % des ventes.

Un marché « asséché » par le Black Friday

« Jusqu'à la fin octobre, le marché des produits de beauté était en recul de 2 % », rappelle Mathilde Lion, experte beauté au sein de NPD. Finalement, grâce à ce Black Friday, le marché des fards, parfums et soins n'avait dévissé que de 1 %. Il en fut de même dans les magasins de mode. L'opération avait dopé le marché, presque tout autant que les ventes-privées, ces remises accordées aux détenteurs de cartes de fidélité ou d'invitations.

Mais, quelques semaines plus tard, les distributeurs de mode s'en mordent les doigts. Le Black Friday aurait « asséché » la consommation pendant la période de soldes et les ventes-privées auraient affaibli leur intérêt, à en croire M. Petiot.

Dès lors, l'Alliance du commerce plaide pour un raccourcissement de la durée des soldes, à cinq semaines, dès 2019, conformément au projet de loi Le Maire. Et pour relancer les ventes des collections estivales, il suggère d'instituer « une fête du commerce qui ne soit pas tournée sur le prix » car « la spirale déflationniste a atteint ses limites ».

Par Juliette Garnier

LE FIGARO – 22/02/2018

10 Opération d'évacuation en cours des opposants au projet Cigéo à Bure



VIDÉOS - Cinq cents gendarmes sont mobilisés pour encadrer l'opération d'évacuation de la ZAD de Bure, a annoncé le ministère de l'Intérieur. Les opposants occupent depuis plusieurs mois le Bois Lejuc pour contester le projet d'enfouissement des déchets nucléaires porté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

La gendarmerie nationale a lancé ce jeudi une opération «visant à mettre fin à l'occupation illégale» du Bois Lejuc à Bure. C'est sur ce site que doit voir le jour le projet Cigéo d'enfouissement de déchets nucléaires. «Sous l'autorité de la préfète de la Meuse, une opération menée par la gendarmerie a débuté ce matin à 6h15», a déclaré sur son compte Twitter le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Cette opération «vient mettre à exécution [une décision de justice du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc](#)», indique le communiqué. Selon le porte-parole du ministère de l'Intérieur sur place, «l'opération se passe bien». Cinq cents gendarmes, dont cinq escadrons de gendarmerie mobile, sont mobilisés pour l'évacuation, a annoncé le ministère de l'Intérieur.

Selon [France Info](#), un opposant a été interpellé et quelques barricades ont été enflammées. Gérard Collomb doit s'exprimer sur le sujet en milieu de matinée en marge d'un déplacement en Seine-et-Marne. Sur RMC, le délégué général de La République en Marche, Christophe Castaner a estimé «qu'il y a une occupation illicite d'un espace par des gens qui ne sont pas de gentils écologistes dans la forêt mais des gens qui vont souvent manifester de façon violente, en se cachant».

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, a également prévu un point presse à 14H30. «Dans un État de droit, les oppositions doivent s'exprimer de manière légale», a-t-il écrit sur Twitter.

L'opération a d'autant plus surpris les opposants que le secrétaire d'État devait se rendre sur place ce jeudi. «C'est absolument invraisemblable car la visite de M. Lecornu était prévue aujourd'hui. Il devait nous rencontrer demain en tant qu'opposants. C'est la sidération», a réagi une porte-parole du collectif «Bure Stop»

Jean-François Bodenreider, président de l'association Les Habitants vigilants, interrogé par [France Info](#), dénonce, lui, une «opération ridicule». «Le fait d'expulser par la violence des gens qui occupent le site ne va que déplacer le problème et ne rien changer à notre détermination», lance-t-il. Dans un communiqué, les opposants ont appelé à des rassemblements jeudi soir à partir de 18 heures devant les préfectures «pour signifier colère et détermination».

Mise en service prévue à l'horizon 2026



Ce bois de 221 hectares accueillera, si l'État valide la zone, le «puits», c'est-à-dire l'installation des cheminées d'aération du projet. Celui-ci vise à enfouir à 500 mètres sous terre les déchets nucléaires les plus radioactifs ou à vie longue du parc français. L'agence doit réaliser des forages exploratoires dans la forêt afin de récolter des données en vue du dépôt de la demande d'autorisation de création (DAC) du site, prévue pour 2019. Des forages rendus pour l'heure impossibles par l'occupation du bois.

L'occupation de ce site a débuté en juin 2016 quand l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) a commencé à débiter à défricher la forêt et à construire un mur autour. Plusieurs manifestations se sont ensuite succédé, avec notamment une seconde occupation du bois à l'automne 2016. Depuis une dizaine de personnes vivent dans ce bois. En janvier, l'Autorité de sûreté nucléaire a rendu [un avis favorable pour le projet d'enfouissement](#) dont la mise en service est prévue en 2026 ou 2027. Elle avait cependant émis quelques réserves estimant notamment que le futur centre ne pourrait pas, en l'état, stocker certains déchets en raison d'un risque d'incendie.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/22/01016-20180222ARTFIG00079-operation-d-evacuation-en-cours-des-opposants-au-projet-cigeo-a-bure.php>

À Bure, un tombeau nucléaire pour l'éternité : <http://grand-angle.lefigaro.fr/bure-nucleaire-dechets-radioactifs-projet-reportage>

[Guillaume Descours](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 22/02/2018

11 Formation professionnelle, assurance-chômage : le gouvernement au

pied du mur



La ministre du Travail va devoir se prononcer sur le niveau d'ambition du projet d'accord des partenaires sociaux sur la formation professionnelle. Elle est aussi attendue sur le volet contrats courts de la réforme de l'assurance-chômage.

Et après ? La ministre du Travail va devoir sortir du bois rapidement avec la fin cette semaine des négociations entre les partenaires sociaux sur deux réformes sociales majeures de ce début de quinquennat.

Pour [la refonte de l'assurance-chômage](#) (dernière séance ce jeudi), les syndicats attendent de Muriel Pénicaud qu'elle s'engage sans ambiguïté à sanctionner les branches professionnelles qui ne freineront pas leur [recours](#) aux CCD de moins d'un mois. Un casus belli pour le patronat même s'il pourrait accepter que la mention de cette menace figure dans le texte final, selon nos informations.

La parole de la ministre est tout autant attendue [sur la formation professionnelle](#), alors que la dernière séance de négociation s'est achevée très tard mercredi. Elle pourrait s'exprimer mardi prochain. Qu'est-ce que le gouvernement retiendra dans la loi d' [un projet d'accord](#) qui, hormis sur son volet apprentissage, s'inscrit dans la continuité de celui de 2013, loin du big bang qu'avait esquissé Emmanuel Macron durant la campagne ?

Un cadre très corseté

Certaines voix, de la très libérale Fédération de la formation professionnelle notamment, n'ont pas tardé à dire tout le mal qu'elles pensaient du texte. A leur décharge, syndicats et patronat ont accepté de négocier dans le cadre très corseté que le ministère du Travail leur a imposé. S'ils répondent peu ou prou à toutes les questions qui leur ont été posées, trois différences majeures ressortent par rapport aux souhaits du ministère du Travail.

Les deux premières portent sur le compte personnel de formation (CPF) et sont liées entre elles. Muriel Pénicaud le préfère en euros ce qui permettrait à son détenteur - salarié ou chômeur - de passer directement commande à un organisme de formation. Syndicats et patronat se prononcent pour un maintien en heures et du coup pour le passage par des intermédiaires - les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) en l'occurrence - pour faire la conversion en espèces sonnantes et trébuchantes.

L'autre grosse divergence porte sur les TPE-PME. L'exécutif souhaite que les fonds mutualisés pour la formation de leurs salariés soient plus garnis. Le projet d'accord opte pour le statu quo. « *Pas de quoi leur permettre de faire face au choc numérique des compétences qui s'annonce ! C'est un des angles morts du projet d'accord* », estime un bon connaisseur du dossier.

Des arbitrages compliqués

Sur ce point, les marges de manoeuvre des syndicats pour obtenir une rallonge étaient, il est vrai, limitées. Parce que le gouvernement a d'emblée acté que les entreprises verseraient 0,3 % de leur masse salariale pour le grand plan compétences des chômeurs et que l'alternance en recevrait 0,85 %. Et parce que le patronat a refusé d'aller au-delà de ce que les entreprises paient actuellement : 1,23 % de la masse salariale jusqu'à 10 salariés, 1,68 % au-delà.

Résultat, à enveloppe constante, « *il a bien fallu gérer la pénurie pour le reste* », toujours selon ce connaisseur. Les arbitrages ont été d'autant plus compliqués que syndicats et patronat ont dû trouver un moyen de financer en plus le Conseil en évolution professionnelle (CEP) [pour en faire un vrai droit universel](#) .

Les principaux points d'accord :

- le crédit du compte personnel de formation (le CPF) passe de 24 à 35 heures par an et son plafond de 150 à 400 heures (de 48 et 400 à 55 et 550 heures pour les non qualifiés)
- suppression du système de listes recensant les formations éligibles au CPF qui est donc ouvert à toutes les certifications ou presque
- financement dédié pour le Conseil en évolution professionnel (CEP) pour en faire un droit véritablement universel
- suppression du congé individuel de formation qui est intégré au CPF
- remise à plat de l'apprentissage avec un pilotage assuré par les branches professionnelles
- refonte en 2 ans du système de certification
- renforcement des observatoires des métiers et compétences dans chaque branche professionnelle
- renforcement du rôle du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (Copanef)

Alain Ruello

LES ECHOS – 22/02/2018

12 Florence Poivey : « Sur la formation professionnelle, c'est une réelle évolution »



INTERVIEW - La chef de file du Medef pour la négociation sur la formation professionnelle défend le projet d'accord auquel sont parvenus les partenaires sociaux, le jugeant « ambitieux » et conforme à la feuille de route dressée par le gouvernement.

Le projet d'accord sur la formation professionnelle est-il de nature à répondre aux critiques sur la complexité du système ?

Ce projet d'accord est ambitieux. D'abord avec la transformation en profondeur de l'apprentissage au bénéfice de la jeunesse. Ensuite, il rend à chaque salarié acteur de son parcours professionnel en allant plus loin que ce qui a été décidé en 2013. Comment ? En simplifiant d'abord : un seul droit à la

formation, suppression des listes de formation éligibles au compte personnel de formation, système de certification revu... Ensuite en garantissant que chacun pourra être accompagné. Enfin, en favorisant le coinvestissement entre le salarié et son employeur, ce qui est nouveau.

Autre apport majeur, les besoins des entreprises sont au coeur du système, avec la professionnalisation des observatoires de branches, leur consolidation et la transformation de l'environnement de la certification.

Est-ce que le gouvernement s'en contentera sachant qu'Emmanuel Macron a eu des mots très durs pendant la campagne ?

C'est une réelle évolution. Nous avons passé beaucoup de temps à définir le projet, et cela m'a même été reproché. Ensuite seulement nous avons étudié les aspects de gouvernance et, en dernier lieu, les moyens. Le projet, je le répète, est ambitieux et s'inscrit dans la droite ligne du cadre fixé par le gouvernement pour cette négociation. Reste la question de la gouvernance. Sur ce point, les partenaires sociaux prennent la pleine mesure de leurs nouvelles responsabilités tant au niveau national que régional. Nous avons rappelé enfin que le quadripartisme - l'Etat, les régions et les partenaires sociaux - doit tendre à une union sacrée.

Quid des organismes paritaires collecteurs agréés, les OPCA ?

Le contexte évolue en conséquence, leurs missions aussi. De collecteurs, elles doivent aller vers de l'ingénierie de formation. Certains OPCA ont entamé cette démarche, d'autres doivent le faire. J'ajoute qu'avec la restructuration des branches professionnelles en cours, le paysage va forcément évoluer dans un sens qui pourrait aller bien au-delà de ce que nous aurions pu imaginer dans le cadre de cet accord.

L'accord maintient le compte personnel de formation (CPF) en heures, alors que le gouvernement souhaite qu'il soit crédité en euros. Pourquoi ?

Les partenaires sociaux sont unanimes à estimer que ce serait trop inflationniste sur les prix des formations. Il serait par ailleurs délicat de faire croire aux publics les plus fragiles qu'ils ont à leur disposition un sac à dos plein d'argent alors que ce sont des heures de formation. Enfin, ce serait inéquitable : une formation de conducteur d'engins de travaux publics coûte plus cher qu'une formation de juriste. Si on donne le même montant à chacun, certains pourront se former abondamment, d'autres non.

Avec l'importance accordée au CPF, les entreprises pourraient être tentées de lever le pied en matière de formation...

Les entreprises investissent en moyenne 2,6 % de leur masse salariale en formation. Le CPF en recevra 0,3 %. Il est un marqueur symbolique extrêmement important, mais ne représente que 12 % de la dépense des entreprises en formation. L'essentiel de la formation continuera donc à se faire en dehors du CPF, et c'est bien ainsi.

Avec la disparition du congé individuel de formation (CIF), un salarié va-t-il être obligé de démissionner pour se reconvertir ?

Non ! Le CIF permet de se reconvertir en prenant un congé et en gardant sa rémunération. Il est très important pour les syndicats, et on peut le comprendre, que cette liberté soit conservée. Mais le CIF est un dispositif extrêmement coûteux et qui profite à peu de personnes. Avec le CPF de reconversion que nous projetons, nous nous donnons les moyens, même avec moins de ressources, d'accompagner autant sinon plus de personnes.

Comment sachant qu'une reconversion est chère par essence ?

La personne aura un projet, elle sera guidée, tous ses acquis professionnels seront pris en compte pour ajuster la formation à son parcours. Les expérimentations menées dans ce sens montrent que le gain peut être de 30 à 60 % sur le temps de formation.

Les syndicats vous soupçonnent de vouloir ouvrir le marché de l'accompagnement maintenant que le CEP va être richement doté ?

Le Conseil en évolution professionnelle n'a pas montré toute son efficacité, faute de moyens et de détermination. Nous sommes déterminés à y consacrer des moyens conséquents notamment pour la professionnalisation de ses opérateurs. Ils sont cinq aujourd'hui mais ce ne peut être une rente à vie ! Notre idée, c'est de les évaluer et, ensuite, d'organiser des appels d'offres d'ici 12 à 18 mois pour les challenger et garder ce dispositif clef en évolution constante.

Alain Ruello

LA TRIBUNE – 22/02/2018

13 Formation professionnelle : que contient l'accord quasi finalisé ?



C'est une première étape dans le grand chantier d'Emmanuel Macron, qui entend réformer la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage pour "s'attaquer au chômage de masse". Les partenaires sociaux ont formulé un projet d'accord dans la nuit de mercredi à jeudi et doivent désormais se réunir pour avaliser ou non le texte. Résumé de ce qu'il contient.

Les partenaires sociaux se sont entendus jeudi sur les principaux points du projet d'accord sur la formation professionnelle, un des grands chantiers d'Emmanuel Macron pour un secteur qui coûte chaque année plus de 30 milliards d'euros à l'Etat, aux régions et aux entreprises.

Cette réforme a été engagée avec celle de l'apprentissage et de l'assurance chômage en vue de s'attaquer au chômage de masse, avec pour objectif de le ramener de 9% de la population active à 7% d'ici la fin du quinquennat.

Plusieurs syndicats, FO et la CFDT en particulier, attendent l'issue de la négociation sur l'assurance chômage pour se prononcer sur "*l'équilibre global*" de l'acte II des réformes sociales après les ordonnances sur le droit du travail.

Une fois le projet d'accord sur la formation défini jeudi après-midi, chaque organisation devra réunir ses instances pour avaliser ou non cet accord.

Une réunion dans chaque organisation, pour avaliser (ou non) l'accord

FO tiendra donc un bureau confédéral vendredi matin et doit attendre d'en savoir plus sur les intentions du gouvernement.

De son côté, la CGT, qui doit tenir une réunion lundi, a précisé que le processus pour se prononcer allait prendre "*une quinzaine de jours*". La CFDT aura une réunion la semaine prochaine tandis que la CFE-

CGC se réunira le 5 mars. "On est tout près du but", a expliqué Florence Poivey pour le Medef, saluant un "projet ambitieux" et "équilibré".

La CFDT s'est, elle, félicitée de trouver "15 mesure positives pour renforcer le droit des salariés" dans ce projet d'accord finalisé.

Pour la CGT au contraire, cet accord "n'apporte rien sur la sécurité des salariés".

Les principaux points du projet d'accord

Issu de ces longues discussions, le projet d'accord contient plusieurs points.

- **Le compte personnel de formation renforcé**

Sur leur compte personnel de formation (CPF), les salariés cumuleront 35 heures par an (au lieu de 24), dans la limite de 400 heures (au lieu de 150). Le compte des salariés non diplômés sera alimenté plus rapidement, à hauteur de 55 heures par an (au lieu de 48), dans la limite de 550 heures (au lieu de 400).

L'accord met fin au système de listes de formations éligibles au CPF sélectionnées par les partenaires sociaux.

- **CPF en vue d'un projet de transition professionnelle**

Le congé individuel de formation (CIF), destiné à financer des formations longues notamment dans le cadre de reconversions, est supprimé. Un dispositif similaire est intégré dans le CPF. Les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté pourront mobiliser leur CPF en vue d'un projet de reconversion dans le cadre d'un congé spécifique accordé par l'employeur.

Le CPF sera financé par une cotisation de 0,275% des entreprises de 11 à 49 salariés et de 0,40% des entreprises de 50 salariés et plus. Sur ce taux, 0,1% au maximum sera consacré au dispositif de reconversion qui succède au CIF.

- **Réforme de l'alternance**

Tout en conservant deux contrats d'alternance, apprentissage pour la formation initiale et professionnalisation pour la formation continue, l'accord prévoit une "gouvernance unique" dans la branche et "un même statut de l'alternant".

Le texte demande au gouvernement des évolutions réglementaires pour simplifier, pour les entreprises, le recours à l'alternance. Il réclame notamment la suppression du passage obligatoire devant les prud'hommes en cas de rupture à l'initiative de l'employeur.

Le financement des centres de formation des apprentis (CFA) se fera "au contrat", c'est-à-dire selon leurs effectifs d'apprentis.

L'alternance, aujourd'hui financée par la taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) et une cotisation formation au titre de la professionnalisation (entre 0,15% et 0,40% selon la taille de l'entreprise), sera désormais financée par une "contribution alternance" unique s'échelonnant entre 0,68% et 0,90% selon la taille de l'entreprise.

- **Un accompagnement renforcé**

Le conseil en évolution professionnelle (CEP), créé en 2014 pour accompagner les actifs dans leur transition professionnelle, disposera désormais d'un financement dédié. Il sera doté d'environ 244 millions, selon une source syndicale.

L'accompagnement dispensé reste gratuit pour le bénéficiaire.

Toutefois, pour les salariés, s'il débouche sur un bilan de compétences ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience notamment, cette prestation est payante, finançable grâce aux heures de CPF.

Pour les demandeurs d'emploi, en revanche, ces prestations resteraient gratuites.

Les opérateurs habilités à dispenser le CEP seront sélectionnés dans chaque région, par appel à candidature, et devront se conformer à un cahier des charges fixé au niveau national avant fin 2018. Aujourd'hui, cinq opérateurs sont habilités d'office : Pôle emploi, l'Apec, les missions locales, les Opacif et les CAP emploi. Ils devront, eux aussi, se soumettre à cette procédure.

- **Besoin en compétences et définition des certifications**

Les partenaires sociaux se sont entendus pour mettre en place une base de données sur les besoins en compétence actuels et futurs des entreprises.

Ces données leur permettront de revoir le processus d'enregistrement des certifications pour qu'elles répondent davantage aux besoins. Elles devront intégrer la notion de blocs de compétences afin de permettre des passerelles.

Chaque certificateur devra rendre public des informations sur la qualité de la formation : taux d'accès à l'emploi, taux de poursuite d'étude, positionnement de la certification.

Les partenaires sociaux souhaitent que l'ensemble soit opérationnel dans un délai de trois ans.

- **Financement**

La cotisation unique - formation professionnelle et alternance - sera équivalente à ce que payent déjà les entreprises, soit une taxe de 1,23% de la masse salariale pour les entreprises de 1 à 10 salariés et de 1,68% pour celles de 11 salariés et plus.

Le projet d'accord dédie 0,30% de la masse salariale à la formation des demandeurs d'emploi, comme le réclamait le gouvernement. Cette contribution a vocation à se réduire en proportion de la diminution du nombre de chômeurs.

Il accorde également au financement de l'alternance 0,68% à 0,95% de la masse salariale en fonction de la taille des entreprises. Le reste sera dédié au CPF, au développement des dépenses des PME et au financement des formations initiales.

LE FIGARO – 22/02/2018

14 Contrats précaires : le patronat fait un geste



Le patronat propose que toutes les branches professionnelles devront élaborer un dispositif visant à lutter contre la précarité de l'emploi. Alors que, jusqu'à présent, il ciblait seulement l'intérim, l'hôtellerie-restauration, le spectacle et le médico-social.

Le patronat a décidé de se montrer un peu plus ouvert sur la création d'un dispositif visant à lutter contre le recours excessif aux contrats courts, dans le cadre de la négociation sur la [réforme de l'assurance-chômage](#). Opposé depuis le début à ce genre de mécanisme, il espère, avec sa nouvelle proposition, convaincre les syndicats de sceller un compromis lors de l'ultime réunion de négociation qui se tiendra ce jeudi. Mais ce n'est visiblement pas gagné.

Concrètement, selon le projet d'accord soumis aux syndicats, dévoilé par l'agence AEF et obtenu par *Le Figaro*, le patronat propose que toutes les branches professionnelles devront, avant la fin de l'année, élaborer un dispositif visant à lutter contre la précarité de l'emploi. Alors que, jusqu'à présent, il ciblait seulement les quatre branches ayant le plus recours à de nombreux contrats très courts (intérim, hôtellerie-restauration, spectacle et médico-social).

Par ailleurs, la délégation patronale s'engage à reconnaître par écrit la menace du gouvernement d'imposer un bonus-malus si les branches ne parviennent pas à s'accorder sur un dispositif ambitieux. En cas d'échec, «le gouvernement prendrait ses responsabilités, par exemple via la mise en œuvre d'un système de bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance-chômage», est-il en effet indiqué dans le projet d'accord. Ce que certains syndicats jugent insuffisant. «Les organisations syndicales réclament une sanction pour les branches qui ne concluent pas les négociations», rappelle ainsi au *Figaro* Éric Courpotin, le représentant de la CFTC.

Allonger les durées de l'emploi

Enfin, le texte patronal reste globalement peu contraignant sur les thèmes que les branches devraient aborder pour mettre sur pied elles-mêmes un dispositif. Il s'agit, par exemple, de mesures permettant d'allonger les durées de l'emploi ou encore d'accompagner le développement des compétences des salariés. Et ce en vue de convenir, «lorsque c'est possible», «d'objectifs quantitatifs et qualitatifs mesurables».

[Manon Malhère](#)

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 22/02/2018

15 Éducation : pourquoi Blanquer veut réformer la filière professionnelle



Un rapport publié ce jeudi va proposer des mesures pour la revalorisation de cette filière, aujourd'hui majoritairement choisie par les jeunes en difficulté scolaire.

La filière professionnelle reste souvent celle de l'échec, celle vers laquelle les élèves qui n'ont pas le niveau suffisant pour aller en lycée général ou technologique sont orientés. Elle reste dévalorisée et peu plébiscitée par les parents. Le bac professionnel «est encore fortement associé à la faiblesse des

résultats scolaires et au poids des origines sociales ainsi qu'à une vision exclusive et négative de la pratique de métiers manuels», observait l'an dernier une étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) sur le sujet.

Un rapport publié ce jeudi va proposer des mesures pour la revalorisation de cette filière. Pendant un mois et demi, [le chef étoilé Régis Marcon](#) et la députée LREM Céline Calvez, missionnés par Jean-Michel Blanquer, ont auditionné syndicats, enseignants, parents, élèves, et sont allés ailleurs, en Suisse notamment. Là-bas, deux lycéens sur trois font leur scolarité en apprentissage (contre 6,5 % en France), dans tous les secteurs. Sergio Ermotti, patron de la banque helvétique UBS, n'a-t-il pas quitté l'école à 15 ans et commencé sa carrière comme apprenti?

[L'actuel ministre de l'Éducation a fait la promesse de revaloriser l'enseignement professionnel](#). Comme tant d'autres avant lui... vainement. Dans un pays si fier de ses grandes écoles et de sa voie générale, la filière «pro», reste un choix par défaut, quand elle n'est pas une voie «poubelle». Récemment médiatisé, le cas du lycée Gallieni à Toulouse, avec sa concentration d'élèves difficiles - un sur sept est suivi par la justice -, n'est pas une exception.

L'objectif de la mission Marcon-Calvez est de rendre cette filière «plus efficace», «plus attractive» et «plus ouverte», grâce à des partenariats avec d'autres pays. «L'idée n'est pas de proposer de petites adaptations, mais une vraie transformation de la filière», a expliqué à l'AFP Céline Calvez. Les conclusions de la mission devront s'articuler avec d'autres réformes déjà annoncées, comme celle du bac et du lycée, et celle de l'apprentissage, ce qui fait craindre à des syndicats «une mise en concurrence de la voie professionnelle avec l'apprentissage».

Quelle différence entre les deux systèmes? Un apprenti (forcément âgé de 16 ans au moins) est sous statut de salarié et dépend du Code du travail. Les jeunes en voie pro sont, eux, sous statut d'élèves. Quelque 700.000 adolescents suivent actuellement un parcours scolaire menant à un CAP ou un bac professionnel, ce qui représente près de 30 % des candidats au bac chaque année. Ce bac a été créé en 1985 avec une double finalité: permettre une insertion professionnelle et la possibilité de poursuivre des études.

Comme tous les bacs, cet examen ouvre la possibilité d'une poursuite dans l'enseignement supérieur. Or, seuls 59 % des bacheliers professionnels qui préparent un diplôme court, comme le BTS, le réussissent, seuls 3 % réussissent à décrocher une licence universitaire. Quant aux lycéens qui décident de se lancer sur le marché du travail, ils se retrouvent trop souvent employés dans des emplois sous-qualifiés, inférieurs au niveau de leur bac, et connaissent d'importants taux de chômage. Dans presque tous les pays de l'OCDE, les filières professionnelles bénéficient d'une meilleure insertion que les filières générales. C'est l'inverse en France.

[Caroline Beyer](#)

LES ECHOS – 22/02/2018

16 Projet de loi asile et immigration : les principales mesures



Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a présenté mercredi son projet de loi sur l'asile et l'immigration.

Un texte « totalement équilibré » qui « s'aligne sur le droit européen », selon lui.

Présenté mercredi en Conseil des ministres, le projet de loi de Gérard Collomb veut réduire de moitié la procédure de demande d'asile. Le texte suscite les foudres des associations et met mal à l'aise une partie de la majorité.

Diviser par deux, pour la porter à six mois, toute la procédure de demande d'asile. C'est le principal objectif du projet de loi « asile-immigration », présenté mercredi en Conseil des ministres par Gérard Collomb. Un texte « *totalement équilibré* » qui « *s'aligne sur le droit européen* », a affirmé le ministre de l'Intérieur, en réponse aux nombreuses critiques, de gauche comme de droite. Pour être tenu, l'objectif fixé par le gouvernement passe par de nouvelles règles et de nouveaux délais. Voici lesquels :

Plus de contraintes sur les [recours](#)

Le délai de recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), en cas de rejet de la demande d'asile par l' [Office français de protection des réfugiés et apatrides \(Ofpra\)](#) , est porté à 15 jours et non plus un mois. Par ailleurs, ce recours ne sera plus automatiquement suspensif dans trois cas : quand la personne est originaire d'un pays sûr, quand elle présente une menace à l'ordre public et quand elle souhaite un réexamen de son dossier. Le délai pour déposer une demande d'asile, lui aussi, est réduit. Il passe de 120 à 90 jours après l'entrée en France.

Des nouvelles durées de séjour

Les apatrides et les personnes bénéficiant de la « protection subsidiaire » (36 % des bénéficiaires du droit d'asile), qui n'est pas le statut de réfugié, pourront bénéficier d'une carte de séjour de quatre ans et non plus d'une durée d'un an renouvelable. A son expiration, la carte de résident, valable dix ans, leur sera octroyée, comme c'est le cas pour les réfugiés. S'agissant des mineurs qui bénéficient de ce dernier statut, le bénéfice de la réunification familiale sera étendu aux frères et soeurs, c'est-à-dire non plus seulement aux ascendants directs. L'an dernier, seuls 675 mineurs ont été reconnus réfugiés.

Une rétention deux fois plus longue

De 45 jours actuellement, la durée maximale de séjour en rétention administrative, qui permet de maintenir dans un lieu fermé tout étranger dans l'attente de son renvoi forcé, doit être portée à 3 mois, voir près de 4 mois (115 jours) quand la personne fait obstacle à l'éloignement.

Des régions d'accueil « imparties »

Le demandeur d'asile pourra être orienté vers une région déterminée et être tenu d'y résider. Cette mesure dite d'« orientation directive » s'appuiera sur un [schéma national](#) qui fixe la part des demandeurs d'asile accueillis dans chaque région et qui sera renforcé. Cette procédure, que le projet de loi Collomb veut instituer, a fait l'objet, le 4 décembre dernier, d'une circulaire du ministre de l'Intérieur. Les associations s'y opposent. Une vingtaine d'entre elles ont saisi le Conseil d'Etat pour obtenir son annulation.

Des contrôles renforcés

La durée de la retenue administrative pour vérifier le droit au séjour va être portée de 16 à 24 heures et les pouvoirs d'investigation seront renforcés. Certaines associations voient dans ces deux mesures une forme de garde à vue pour étranger, en faisant valoir que le séjour irrégulier n'est plus un délit. Par ailleurs, les personnes candidates au départ volontaire pourront être assignées à résidence, « *de manière à réduire le risque de soustraction à l'éloignement* », explique le ministère de l'Intérieur.

De nouvelles sanctions

Un délit de franchissement non autorisé des frontières va être créé. Toute personne ayant pénétré sur le territoire sans passer par un point de passage frontalier encourra une peine d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3.750 euros. Les personnes sans papiers seront passibles de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende lorsqu'elles utilisent une pièce d'identité autre que la leur pour « *se maintenir sur le territoire et la plupart du temps y travailler* ». Le refus de se soumettre à une prise d'empreinte ou à une photo pourra coûter jusqu'à trois ans d'interdiction du territoire.

Attirer les talents

Le « passeport talent », accordé pour une durée maximum de 4 ans, renouvelable, à certaines catégories de bénéficiaires (jeunes diplômés, travailleurs hautement qualifiés, chercheurs, artistes interprètes, etc.) va être étendu à d'autres (notamment les salariés d'entreprises issus du programme French Tech).

Asile et immigration : un texte pris sous les feux croisés des oppositions //

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301330263473-asile-et-immigration-un-texte-pris-sous-les-feux-croises-des-oppositions-215525.php>

Joël Cossardeaux

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 22/02/2018

17 La réforme des institutions met le gouvernement dans l'embarras



VIDÉO - Les projets du président, prévus pour juillet, sont plus difficiles à faire aboutir qu'il ne le pensait, en raison des négociations avec le Sénat et les «nations».

C'était l'époque des débuts. [De l'enthousiasme conquérant](#). De l'emballement postprésidentiel. S'exprimant devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 3 juillet 2017, le tout nouveau chef de l'État avait promis une réforme constitutionnelle d'envergure: non-cumul des mandats dans le temps, suppression de la Cour de justice de la République, refonte du Conseil économique social et environnemental, etc. Une initiative destinée à «retisser entre les Français et la République le rapport qui s'est dissous dans l'exercice mécanique du pouvoir».

La réforme institutionnelle, comprenant la révision du texte fondamental de la Ve République à l'occasion de ses soixante ans, était censée s'achever à l'été 2018. Emmanuel Macron avait fixé un tempo relativement rapide: «Je souhaite que la totalité des transformations profondes que je viens de détailler et dont nos institutions ont cruellement besoin soit parachevée d'ici un an et que l'on se garde des demi-mesures et des aménagements cosmétiques», avait-il déclaré devant les parlementaires.

Seulement voilà: le calendrier initial semble chaque jour un plus difficile à tenir. «L'objectif est que le processus parlementaire soit entamé cet été», indique-t-on désormais à l'Élysée. «Entamé», et non plus terminé... Ce qui signifie que le Congrès [ou le référendum, selon le choix final du président](#), serait à son tour décalé dans le temps. En clair, tout le processus prend du retard. «Le calendrier sera tenu, mais il y aura peut-être un petit glissement», minimise de son côté un pilier de la majorité.

En 2008, lors de la révision constitutionnelle lancée par Nicolas Sarkozy, le texte avait été déposé mi-février au Conseil d'État et le Congrès s'était tenu en juillet. Difficile donc aujourd'hui de pouvoir organiser un Congrès avant l'été. Hasard ou coïncidence: la réforme de la procédure pénale sera, elle, présentée ce printemps avant la date prévue. L'ordre initial de passage des textes semble avoir été interverti. «Ce sera une manière de se donner un peu plus de temps pour discuter avec le Sénat», décrypte un ministre.

Plusieurs «lignes rouges»

Le retard vient en effet essentiellement des négociations menées en coulisses avec la Chambre haute. Fort de sa large majorité de droite au Sénat, qui le rend incontournable pour une révision constitutionnelle, [Gérard Larcher entend peser sur la révision constitutionnelle](#). «Gérard Larcher pose ses conditions, explique l'un de ses proches. Mais nous n'avons pour le moment pas la moindre trace d'un texte du gouvernement. On ne peut pas envisager une révision constitutionnelle qui diminuerait le rôle du Parlement.»

Lors d'une conférence de presse fin janvier, Gérard Larcher s'était montré favorable à la réforme «si réviser la Constitution a pour objectif de mieux faire la loi, de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens». Mais «si cette réforme devait se résumer, in fine, à un artifice politique sans lendemain qui affaiblirait le rôle du Parlement, qui fragiliserait la représentation des territoires, ce serait contraire au principe qui guide mon engagement», avait aussitôt tempéré Gérard Larcher.

Le président a fixé plusieurs «lignes rouges»: non à la limitation du nombre de mandats dans le temps ; non à la réduction du nombre de parlementaires telle qu'elle se profile. Si Gérard Larcher dit pouvoir en «accepter le principe, un certain nombre de règles doivent être posées», comme de pouvoir «débatte du nombre de sièges» et de «préserver le lien entre les territoires et nos parlementaires».

Hors de question que les départements les moins peuplés ne disposent pas d'un sénateur. C'est bien le véritable point de désaccord pour le président du Sénat, qui n'entend pas battre en retraite sur le département comme circonscription électorale. Seule manière de garder un maximum de sénateurs dans les territoires ruraux, où la droite est par ailleurs enracinée. Le futur nombre d'élus doit dépendre de critères démographiques mais aussi territoriaux.

Les macronistes, eux, dénoncent une approche conservatrice. «Beaucoup de ceux qui ont été élus depuis des années n'ont pas intérêt à faire cette réforme, argumente le vice-président LREM de l'Assemblée nationale, Hugues Renson. Or, elle est au cœur de notre engagement. Si on ne la fait pas nous, qui la fera? On ira jusqu'au bout.» Pour trouver un terrain d'entente, le gouvernement réfléchit à exclure les petites communes de la réforme sur le non-cumul dans le temps.

Pour éviter ce procès en conservatisme, Larcher s'attelle à montrer que le Sénat se place dans une logique constructive et continue de travailler. Il a réuni, mercredi matin, le groupe de travail transpartisan sur la réforme constitutionnelle. Parallèlement, Gérard Larcher mène des initiatives conjointes avec le président de l'Assemblée nationale François de Rugy, qu'il a encore vu le 8 février. Histoire de montrer qu'il s'agit d'un débat entre le pouvoir exécutif et législatif. Dans ce duo, le président du Palais Bourbon veut jouer les «ponts», les «facilitateurs» entre Gérard Larcher et le chef de l'État.

Selon nos informations, le 15 février le président du Sénat a écrit à Emmanuel Macron, pour évoquer des «convergences» sur le travail parlementaire avec de Rugy. «Avant que le gouvernement fasse connaître son projet qui sera soumis au Conseil d'État, il me semblerait utile que nous venions vous rencontrer avec le président de l'Assemblée nationale afin de vous faire part de nos propositions», a écrit Gérard Larcher.

Deux autres négociations viennent ralentir le calendrier de la révision. Les discussions internes au sein de la majorité sur la question de la proportionnelle prennent du temps. Enfin, se sont ajoutées au fragile édifice les discussions avec les nationalistes corses.

Sur l'île de Beauté, Emmanuel Macron a, en effet, annoncé qu'il souhaitait que la Corse soit mentionnée dans la Constitution, [une des demandes des élus nationalistes](#). Un «droit de différenciation» a d'ores et déjà été accordé. Seulement, les nationalistes - larges vainqueurs des élections territoriales de décembre 2017 - veulent aller plus loin et exigent que la Corse apparaisse dans l'article 74 de la Constitution, celui qui évoque le cas des territoires d'outre-mer. Le président de la République ne l'entend pas de cette oreille. Pas plus que le président du Sénat. Les discussions s'intensifient donc avec la Mme Corse du gouvernement, Jacqueline Gourault. «Les échanges sont plus détendus qu'il y a quelques jours», constate-t-on dans l'exécutif. Comme toujours avec les révisions constitutionnelles, les accouchements sont douloureux.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/21/01002-20180221ARTFIG00379-pourquoi-la-reforme-institutionnelle-prend-du-retard.php>

Réforme constitutionnelle : le chemin semé d'embûches du recours au référendum //
<http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/21/01002-20180221ARTFIG00381-reforme-constitutionnelle-le-chemin-semble-d-embuches-du-recours-au-referendum.php>

[Marcelo Wesfreid](#) et [Marion Mourque](#)

::: INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 22/02/2018

18 Tragédie humanitaire en Syrie : «Tout immobilisme est coupable», avertit Jean-Yves Le Drian



Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, dans son bureau à Paris au quai d'Orsay le 21 février.

Alors que les bombardements du régime syrien et de son allié russe tuent en masse à la Ghouta en Syrie, Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, nous a accordé un entretien.

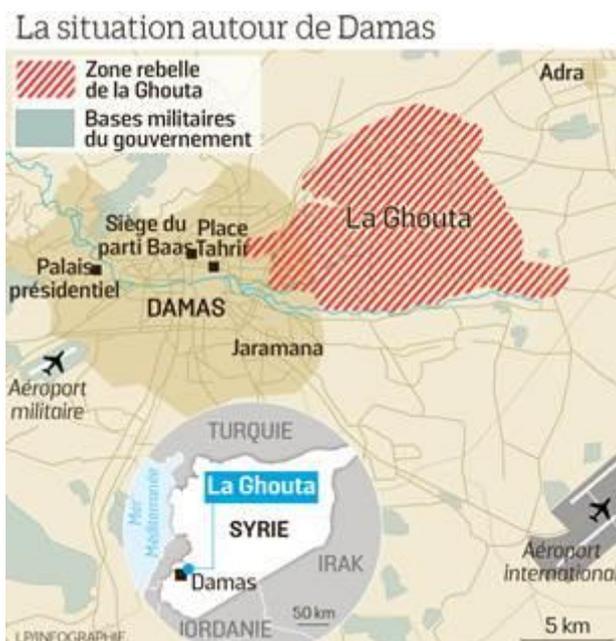
Patron de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian plaide pour qu'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU soit adoptée [pour mettre en place une trêve immédiate à La Ghouta Est](#).

Les massacres se suivent en Syrie. Mardi à Alep, ce mercredi à la Ghouta. Plus de 350 000 Syriens sont morts depuis le début du conflit. Vous dites pourtant que le «pire est à venir ». Pourquoi ?

Jean-Yves Le Drian. Il n'y a pas de mots pour décrire ce qu'il se passe dans La Ghouta Est. Ce sont les termes employés aujourd'hui par l'UNICEF. Une centaine de morts par jour, dont de nombreux enfants, des hôpitaux bombardés, ... en violation du droit international. Il n'y a eu qu'un seul convoi humanitaire depuis début janvier, sans parler des blessés. Face à cela, tout immobilisme est coupable. Il faut agir vite.

Comment ? La communauté internationale semble paralysée...

La France pèse de tout son poids pour qu'une résolution du Conseil de sécurité puisse valider une trêve humanitaire immédiate, comme l'a demandé le Président de la République. Je viens de m'en entretenir avec le Secrétaire général des Nations Unies. Il faut en vérifier l'application et que la Croix Rouge et les Nations-Unies puissent évacuer les personnes en situation critique, soulager les blessés et mettre fin à cette situation d'enfer.



La Russie soutient cette opération du régime. Ne craignez-vous pas qu'elle mette un veto à cette résolution ?

Il faut que chacun prenne ses responsabilités face à ce drame qui se déroule devant l'opinion publique mondiale. La Russie a les moyens de pression nécessaires auprès de Bachar al-Assad. Elle devrait valider cette résolution. Et ensuite, faire en sorte que la trêve soit respectée et que l'aide humanitaire soit acheminée. Et il n'y a pas que La Ghouta Est. Il y a aussi des bombardements sur Idlib, où se trouvent trois millions d'habitants et les neuf régions assiégées par le régime.

Dans ce contexte de conflit en pleine phase d'internationalisation, quels sont les leviers dont la France dispose pour changer la donne ?

La France a sa place au Conseil de sécurité. Nous sommes acteurs du processus de règlement du conflit. Nous avons fait des propositions dont nous sommes prêts à discuter avec toutes les parties pour enrayer ce processus de l'enfer et mettre en place l'environnement qui permettra de développer un processus politique.

Bloquer l'accès humanitaire est contraire aux règlements de droit international. Y a-t-il une ligne rouge de la diplomatie française en la matière ?

La France constate avec effroi l'ampleur de ce désastre. La France parle fort et souhaite que sa voix soit entendue et que les résolutions de l'ONU soient appliquées concrètement. Je vais prochainement à Moscou pour cela.

Vous disiez il y a trois semaines que des «indications» montrent que le régime syrien a recours à du chlore contre des civils. En avez-vous désormais la preuve ?

[Nous avons redit notre ligne rouge sur les armes chimiques](#). L'usage du chlore en fait partie, sous réserve que cette utilisation soit létale et avérée. Ce n'est pas le cas dans la Ghouta-Est aujourd'hui, et c'est la même population martyrisée qui avait été visée avec du gaz sarin en 2013.

Gazés ou bombardés, des Syriens meurent. Quelle différence ?

L'usage de l'arme chimique est un tabou depuis la première guerre mondiale, interdit par le droit international depuis près d'un siècle et spécialement par la convention de Paris de 1993. L'ensemble des pays s'est engagé à ne pas en utiliser. Or Bachar al-Assad transgresse toutes les lois et les règles du droit de la guerre. De ce fait, la prolifération chimique que l'on pensait évacuée est en train de renaître. C'est inacceptable et dangereux pour l'avenir, pour notre sécurité.

Dans ce contexte, quelle est la ligne de la France vis-à-vis de Bachar al-Assad ? Faut-il renouer le dialogue directement avec lui ?

Je le redis, il faut être doublement réaliste : le départ de Bachar Al Assad n'est pas un préalable ; mais, plus que jamais, il est l'ennemi de son peuple, ce qui ne rend pas réaliste l'idée de son maintien dans une Syrie réconciliée.

Ava Djamshidi

LE MONDE – 22/02/2018

19 Les Argentins manifestent contre les réformes économiques de Macri



Les syndicats négocient avec le gouvernement pour des hausses de salaires afin de compenser la forte inflation annuelle, qui dépasse les 20 % depuis dix ans.

Plusieurs syndicats argentins ont lancé un avertissement au gouvernement en mobilisant des dizaines de milliers de personnes, mercredi 21 février à Buenos Aires, contre les réformes économiques du président de centre droit, Mauricio Macri. La manifestation rassemblait 400 000 personnes selon les organisateurs, 140 000 selon les autorités municipales.

« *Le gouvernement méprise les travailleurs et hypothèque le pays en s'endettant* », a déclaré à la tribune le chef de file du mouvement, Hugo Moyano, patron du puissant syndicat des camionneurs et principale figure syndicale du pays. Il met en avant la perte constante de pouvoir d'achat, alors que les syndicats sont en plein bras de fer avec les autorités pour négocier les hausses de salaires, destinées à compenser la forte inflation.

L'opposition menée par l'ex-présidente Cristina Kirchner (2007-2015), affaiblie par les dernières élections législatives d'octobre, a mobilisé ses troupes mercredi, bien que M^{me} Kirchner et M. Moyano aient longtemps été en conflit.

Les plus démunis des 42 millions d'Argentins souffrent d'une forte hausse des prix. Depuis dix ans, l'inflation annuelle dépasse les 20 % dans la troisième économie d'Amérique latine. En arrivant au pouvoir fin 2015, Macri avait promis d'en finir avec l'inflation. La tâche s'avère plus ardue que prévu pour le président, qui file cependant vers une réélection en 2019.



Le chômage s'est également aggravé ces dernières années. Après une récession de 2,3 % en 2016, l'économie est repartie de l'avant en 2017, mais la croissance de 2,8 % n'a pas notablement amélioré la condition des Argentins. Le gouvernement table pour 2018 sur une inflation annuelle de 15 % (elle était déjà de 1,8 % pour le seul mois de janvier).

La corruption des syndicalistes

Pour Moyano, la manifestation est également une démonstration de force, alors qu'il est soupçonné par la justice de blanchiment d'argent. Président du prestigieux club de football Independiente, Hugo Moyano est un riche syndicaliste, comme beaucoup d'autres dirigeants syndicaux en Argentine.

Le président argentin a réagi en lançant une charge, sans les citer, contre les syndicalistes corrompus. « *Nous souhaitons des solutions sans extorsion, sans comportements mafieux* », a dit le président.

En janvier, le patron d'un petit syndicat d'employés administratifs de l'éducation, Marcelo Balcedo, a été emprisonné, après que la police a découvert 6 millions de dollars en liquide dans des coffres-forts à son nom en Uruguay. Plusieurs syndicats importants, plus conciliants vis-à-vis du gouvernement, ont refusé de s'associer à la mobilisation de mercredi. Historiquement, les syndicats ont une grande influence dans la vie politique de l'Argentine, mais sans large union syndicale leur influence se dilue.

« *Les syndicats sont la colonne vertébrale du mouvement péroniste* », a rappelé l'ancien chef du gouvernement de M^{me} Kirchner, Anibal Fernandez. Depuis la dictature (1976-1982), les péronistes, inspirés du général Juan Peron (1946-1955), ont été au pouvoir de 1989 à 1999 et de 2002 à 2015.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

